



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/SC.2/199
31 juillet 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports par chemin de fer
(21-23 octobre 2003)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA CINQUANTE-SEPTIÈME SESSION*

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève
le mardi 21 octobre 2003 à 10 heures

1. Adoption de l'ordre du jour TRANS/SC.2/199
2. Activités d'organes de la CEE intéressant le Groupe de travail

* Suite à une décision des Services de conférences de l'ONUG prise dans un souci d'économie, les délégués sont priés de se munir de leur exemplaire des documents mentionnés dans le présent ordre du jour provisoire. Aucun document ne sera disponible en salle. Tout document manquant peut être obtenu auprès de la Section de distribution des documents (bureau C.111, 1^{er} étage, Palais des Nations).

De nouvelles procédures d'accréditation s'appliquent à tous les représentants participant à des réunions au Palais des Nations. Ils sont donc priés de remplir la formule d'inscription ci-jointe (également disponible sur le site Internet de la Division des transports de la CEE: <http://www.unece.org/trans/Welcome.html>) et de la retourner, deux semaines au moins avant la session, à la Division des transports de la CEE, soit par télécopie (+41 22 917 0039), soit par courrier électronique (bernadette.healy@unece.org). Avant la session, les représentants sont priés de se présenter au bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté, installé à la Villa Les Feuillantines, 13, avenue de la Paix, Genève (voir plan ci-joint), afin d'obtenir une carte d'identité. En cas de difficultés, téléphoner au secrétariat de la CEE (poste 72413).

- | | | |
|-----|--|---|
| a) | Commission économique pour l'Europe | E/2003/37-E/ECE/1406 |
| b) | Comité des transports intérieurs et organes subsidiaires du Comité | ECE/TRANS/152
TRANS/SC.2/2003/1 |
| i) | Sûreté et sécurité dans les transports ferroviaires | TRANS/SC.2/2003/19 et Add.1 |
| 3. | Coopération avec le Groupe des chemins de fer de la CEMT | TRANS/SC.2/2003/18 |
| 4. | Organisation de trains de démonstration sur les liaisons de transport euroasiatiques | TRANS/WP.5/2003/3-
TRANS/SC.2/2003/3

TRANS/WP.5/2003/4-
TRANS/SC.2/2003/4

TRANS/WP.5/2003/5-
TRANS/SC.2/2003/5

TRANS/WP.5/2001/14 |
| 5. | Étude de la situation des chemins de fer dans les pays membres | TRANS/SC.2/2003/6 et Add.1 à 3 |
| 6. | Détermination de la capacité de l'infrastructure ferroviaire, y compris les aspects relatifs à la redevance d'utilisation | TRANS/SC.2/2003/7 |
| 7. | Productivité des transports ferroviaires | TRANS/SC.2/2003/8 |
| 8. | Facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire international | |
| a) | Suivi des progrès accomplis dans la facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire international | TRANS/SC.2/2003/9 |
| b) | Projet relatif à la facilitation du passage des frontières dans la région de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI) | |
| 9. | Rôle des chemins de fer dans la promotion du transport combiné | TRANS/SC.2/2003/10
TRANS/SC.2/2003/11 et Add.1 |
| 10. | Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC) | |
| a) | Situation concernant l'application de l'AGC | |

- | | | |
|-----|--|--|
| b) | Amendements proposés à l'annexe I de l'AGC | TRANS/SC.2/2003/12 |
| c) | Efforts de collecte de données sur le réseau de l'AGC | TRANS/SC.2/2003/13 |
| d) | Dispositions de sécurité dans les tunnels ferroviaires de grande longueur | TRANS/AC.9/8 |
| 11. | Projet de chemin de fer transeuropéen (TER) | TRANS/SC.2/2003/14 |
| 12. | Activités de recherche dans le domaine des transports ferroviaires | TRANS/SC.2/2003/15 et Add.1 et 2 |
| 13. | Sécurité ferroviaire: Techniques d'évaluation des risques | TRANS/SC.2/2003/16 et Add.1 et 2 |
| 14. | Utilisation du Système de localisation universel (GPS) dans le secteur ferroviaire | TRANS/SC.2/2003/17 et Add.1 et 2
Documents informels n ^{os} 1 et 2 |
| 15. | Application de l'heure d'été | |
| 16. | Projet de programme de travail pour la période 2004-2008 | TRANS/SC.2/2003/2 |
| 17. | Questions diverses | |
| 18. | Élection du bureau des sessions du Groupe de travail en 2004 et 2005 | |
| 19. | Adoption du rapport. | |

* * *

NOTES EXPLICATIVES

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conformément au règlement intérieur de la Commission, le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

2. ACTIVITÉS D'ORGANES DE LA CEE INTÉRESSANT LE GROUPE DE TRAVAIL

a) Commission économique pour l'Europe

La cinquante-huitième session de la Commission économique pour l'Europe s'est tenue à Genève du 4 au 6 mars 2003.

Le Groupe de travail voudra sans doute **être informé** des décisions prises par la Commission à sa cinquante-huitième session concernant des questions telles que la réforme de

la CEE, les grandes orientations générales des travaux de la CEE, l'assistance technique au sein de la CEE, la coopération et la coordination avec d'autres organisations (E/2003/37-E/ECE/1406).

b) Comité des transports intérieurs et organes subsidiaires du Comité

Le Comité a tenu sa soixante-cinquième session à Genève du 18 au 20 février 2003.

Le Groupe de travail souhaitera sans doute **être informé** des travaux du Comité sur les questions liées en particulier aux domaines d'activité mentionnés aux paragraphes 69 à 80 du rapport du Comité (ECE/TRANS/152).

Comme suite à la demande faite par le Groupe de travail à sa cinquante-sixième session (TRANS/SC.2/198, par. 7), le secrétariat a prié la Commission européenne de fournir des informations sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du projet de système de suivi du marché ferroviaire (RMMS). La réponse reçue des communautés européennes sera publiée sous la cote TRANS/SC.2/2003/1.

Le Groupe de travail est invité à **discuter** des modalités de son éventuelle contribution ou participation à la communication des informations et des données requises dans le cadre de l'exécution de ce projet.

i) Sûreté et sécurité dans les transports ferroviaires

Le Groupe de travail souhaitera peut-être **examiner** les renseignements relatifs aux activités menées par l'UIC et la Commission européenne en matière de transport et de sûreté. Ces renseignements seront diffusés dans les documents TRANS/SC.2/2003/19 et Add.1.

3. COOPÉRATION AVEC LE GROUPE DES CHEMINS DE FER DE LA CEMT

Après un échange de lettres, en date du 24 avril 2003, entre M^{me} I. Durant, Présidente de la Conférence européenne des ministres des transports (CEMT), et M^{me} B. Schmognerova, Secrétaire exécutive de la CEE, le secrétariat de la CEMT et la Division des transports de la CEE ont, entre autres instances, été priés d'envisager la constitution de groupes de travail interinstitutions chargés d'examiner des sujets particuliers, tels que le transport ferroviaire et le transport combiné. Suite à cette initiative de la Présidente de la CEMT et de la Secrétaire exécutive de la CEE, le Groupe des chemins de fer de la CEMT a eu, à l'occasion de sa réunion du 4 juin 2003, un premier échange de vues sur la faisabilité, l'organisation et autres modalités pratiques d'une éventuelle réunion commune avec le Groupe de travail des transports par chemin de fer de la CEE. Le Groupe a décidé que la proposition méritait d'être creusée pour être présentée, sous la forme d'un document commun, au Groupe de travail des transports par chemin de fer et au Groupe des chemins de fer de la CEMT. Cette proposition est diffusée dans le document TRANS/SC.2/2003/18, établi conjointement par les secrétariats de la CEMT et de la CEE.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être **examiner** les questions soulevées dans le document et **débattre** de l'organisation éventuelle de réunions communes des deux groupes, conformément aux modalités et au cadre définis dans le document TRANS/SC.2/2003/18.

4. ORGANISATION DE TRAINS DE DÉMONSTRATION SUR LES LIAISONS DE TRANSPORT EUROASIATIQUES

À propos de la question de l'organisation de parcours de trains de démonstration sur des liaisons de transport euroasiatiques, le Groupe de travail, à sa cinquante-sixième session (TRANS/SC.2/198, par. 8 et 9), a prié les représentants de la Fédération de Russie, de la Roumanie, de la Turquie et de l'OSJD de **l'informer** des résultats des parcours de démonstration de trains-blocs et des activités de promotion des corridors euroasiatiques organisées depuis la dernière session du Groupe de travail. Les réponses sont diffusées dans les documents TRANS/SC.2/2003/3, TRANS/SC.2/2003/4 et TRANS/SC.2/2003/5.

En outre, à sa cinquante-sixième session, le Groupe de travail a prié le secrétariat de lui communiquer des renseignements sur les corridors de transport euroasiatiques définis par la Conférence de Saint-Petersbourg et adoptés par le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports. Ces renseignements ont été diffusés dans le document TRANS/WP.5/2001/14.

Le Groupe de travail voudra sans doute **prendre note** des deux documents et **envisager** des possibilités et des activités de promotion de l'organisation de parcours de trains de démonstration sur les corridors ferroviaires euroasiatiques.

5. ÉTUDE DE LA SITUATION DES CHEMINS DE FER DANS LES PAYS MEMBRES

En application des décisions prises par le Groupe de travail à ses cinquante-troisième et cinquante-cinquième sessions, les gouvernements ont été priés de fournir des renseignements sur les questions suivantes (TRANS/SC.2/192, par. 17; TRANS/SC.2/196, par. 16), qui ont une incidence sur les chemins de fer dans les pays membres:

a) Données sur l'évolution passée et future des transports par chemin de fer des voyageurs et des marchandises;

b) Faits nouveaux à communiquer suite à la réorganisation du secteur ferroviaire, eu égard en particulier à la mise en place de nouvelles sociétés des chemins de fer;

c) Investissements dans i) l'infrastructure ferroviaire et ii) le matériel roulant.

Le Groupe de travail voudra peut-être **examiner** les réponses communiquées dans les documents TRANS/SC.2/2003/6 et Add.1 à 3, **indiquer** les points qui méritent d'être suivis de plus près et **décider** des secteurs dans lesquels des données pourraient être rassemblées en vue de l'examen de ce point de l'ordre du jour à des sessions ultérieures.

6. DÉTERMINATION DE LA CAPACITÉ DE L'INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE, Y COMPRIS LES ASPECTS RELATIFS À LA REDEVANCE D'UTILISATION

En réponse à une nouvelle demande du Groupe de travail (TRANS/SC.2/198, par. 11), la Commission européenne a été priée de communiquer des informations sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Directive 2001/14/CE.

La réponse de la Commission européenne est diffusée dans le document TRANS/SC.2/2003/7, **pour examen** par le Groupe de travail.

7. PRODUCTIVITÉ DES TRANSPORTS FERROVIAIRES

Comme suite à la décision du Groupe de travail à sa cinquante-sixième session (TRANS/SC.2/198, par. 13), le secrétariat a rassemblé les réponses à un questionnaire mentionnant toute une série d'indicateurs qualitatifs de la productivité ferroviaire pour le trafic voyageurs et le trafic de marchandises, tels que définis dans la section IV du document TRANS/SC.2/2002/15. Les réponses des pays membres sont publiées sous la cote TRANS/SC.2/2003/8.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être **examiner** les informations et les observations communiquées par les pays membres et discuter des indicateurs qualitatifs qui pourraient donner une idée plus fidèle de la productivité de l'exploitation ferroviaire.

8. FACILITATION DU PASSAGE DES FRONTIÈRES DANS LE TRANSPORT FERROVIAIRE INTERNATIONAL

a) Suivi des progrès accomplis dans la facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire international

Conformément à la décision adoptée par le Groupe de travail, un questionnaire relatif à un système de surveillance des temps d'arrêt aux passages des frontières, tel que défini à l'annexe 3 du rapport sur la cinquante-quatrième session (TRANS/SC.2/194), et contenant des questions additionnelles sur les principales raisons des retards liés aux contrôles douaniers, policiers et ferroviaires aux points de passage des frontières (TRANS/SC.2/196, par. 28 à 30) et sur le nombre de trains circulant avec du retard (TRANS/SC.2/198, par. 15) a été envoyé aux pays où sont situées les gares frontières suivantes: Ruse, Kulata, Svilengrad (Bulgarie), Promachon (Grèce), Lököshaza (Hongrie), Curtici et Giurgiu Nord (Roumanie), Suzemka (Fédération de Russie), Kapikule (Turquie) et Zernovo (Ukraine).

Les réponses reçues sont reproduites dans le document TRANS/SC.2/2003/9, **aux fins de leur examen** par le Groupe de travail.

b) Projet relatif à la facilitation du passage des frontières dans la région de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI)

Comme suite à la demande qu'il a formulée à sa dernière session, le Groupe de travail **sera informé** par le secrétariat de l'avancement du projet relatif à la facilitation du passage des frontières pour le transport international par chemin de fer dans la région de la SECI (TRANS/SC.2/198, par. 17).

9. RÔLE DES CHEMINS DE FER DANS LA PROMOTION DU TRANSPORT COMBINÉ

Conformément à la demande du Groupe de travail à sa dernière session (TRANS/SC.2/198, par. 18), le secrétariat a invité la Communauté européenne à donner des informations sur le degré de mise en œuvre de la Directive 2001/16/CE du Parlement européen et

du Conseil en date du 19 mars 2001, relative à l'interopérabilité du système ferroviaire transeuropéen classique. La réponse reçue de la Commission européenne est diffusée dans le document TRANS/SC.2/2003/10, **pour examen** par le Groupe de travail.

En outre, le Groupe de travail a aussi prié les gouvernements des pays membres (TRANS/SC.2/198, par. 19) de rendre compte des nouvelles initiatives prises par les sociétés de chemin de fer pour offrir des services de qualité aux exploitants de services de transport combiné afin de promouvoir davantage ce type de transport. Les réponses des gouvernements membres sont diffusées dans les documents TRANS/SC.2/2003/11 et Add.1, **pour examen** par le Groupe de travail.

10. ACCORD EUROPÉEN SUR LES GRANDES LIGNES INTERNATIONALES DE CHEMIN DE FER (AGC)

a) Situation concernant l'application de l'AGC

Le Groupe de travail voudra bien noter que les 24 pays ci-après sont désormais Parties contractantes à l'AGC: Allemagne, Autriche, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine (succession), Bulgarie, Croatie (succession), ex-République yougoslave de Macédoine (succession), Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Italie, Lituanie, Luxembourg, Pologne, République de Moldova (succession), République tchèque (succession), Roumanie, Slovaquie (succession), Slovénie (succession), Turquie, Ukraine et Yougoslavie.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être **être informé** par les délégations et le secrétariat de l'intention des gouvernements de devenir Parties contractantes à l'AGC.

b) Amendements proposés à l'annexe I de l'AGC

Le Groupe de travail souhaitera peut-être **prendre note** de la version de l'annexe I de l'AGC mise à jour par le secrétariat et reprenant tous les amendements entrés en vigueur au 31 décembre 2002 (TRANS/SC.2/2003/12), ainsi que ceux qui ont été adoptés par le Groupe de travail à sa cinquante-sixième session.

c) Efforts de collecte de données sur le réseau de l'AGC

À sa cinquante-sixième session, le Groupe de travail a prié les gouvernements qui ne l'avaient pas encore fait de communiquer des données concernant le trafic ferroviaire total sur le réseau de l'AGC en 2000 (TRANS/SC.2/198, par. 28). Les renseignements parvenus au secrétariat sont publiés sous la cote TRANS/SC.2/2003/13, **pour examen** par le Groupe de travail.

d) Dispositions de sécurité dans les tunnels ferroviaires de grande longueur

Le Groupe de travail souhaitera peut-être **être informé** des conclusions de la quatrième réunion du Groupe pluridisciplinaire spécial d'experts de la sécurité dans les tunnels ferroviaires, qui s'est tenue les 26 et 27 juin 2003 à Genève et qui a été l'occasion d'examiner le projet de recommandations relatives à la sécurité dans les tunnels ferroviaires. Le rapport de la réunion est publié sous la cote TRANS/AC.9/8.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être **examiner** les recommandations formulées en ce qui concerne la sécurité dans les tunnels ferroviaires et faire part de ses observations à ce sujet au Groupe pluridisciplinaire spécial d'experts.

11. PROJET DE CHEMIN DE FER TRANSEUROPEEN (TER)

Le Directeur du projet présentera le rapport faisant le point sur les activités menées par le projet TER, diffusé sous la cote TRANS/SC.2/2003/14.

12. ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS FERROVIAIRES

À sa cinquante-cinquième session, le Groupe de travail a prié les gouvernements et les organisations internationales concernées de fournir des renseignements, pour sa cinquante-septième session en 2003, sur leurs activités de recherche dans le domaine des transports ferroviaires (TRANS/SC.2/196, par. 53).

Les renseignements fournis par les gouvernements et les organisations internationales concernées sont reproduits sous les cotes TRANS/SC.2/2003/15 et Add.1 et 2. Le Groupe de travail souhaitera peut-être les **examiner** et décider s'il y a lieu de porter d'autres points sur la liste à l'avenir.

13. SÉCURITÉ FERROVIAIRE: TECHNIQUES D'ÉVALUATION DES RISQUES

Afin d'avoir une vue d'ensemble des techniques d'évaluation des risques, le Groupe de travail, à sa cinquante-cinquième session (TRANS/SC.2/196, par. 25), a demandé aux gouvernements qui ne l'avaient pas encore fait de rassembler des informations sur cette question. Les réponses reçues des gouvernements sont publiées sous les cotes TRANS/SC.2/2003/16 et Add.1 et 2.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être **examiner** les réponses et demander une mise à jour des informations fournies pour sa session de 2005.

14. UTILISATION DU SYSTÈME DE LOCALISATION UNIVERSEL (GPS) DANS LE SECTEUR FERROVIAIRE

Comme suite à la décision du Groupe de travail à sa cinquante-cinquième session (TRANS/SC.2/196, par. 60 et 61), le secrétariat a invité la Commission européenne à communiquer au Groupe de travail des informations sur l'utilisation potentielle du système de radionavigation par satellite Galileo dans le secteur ferroviaire. Des renseignements relatifs au projet Galileo seront diffusés dès que possible.

Les réponses reçues des gouvernements sur leur utilisation du GPS dans le secteur ferroviaire sont diffusées dans les documents TRANS/SC.2/2003/17 et Add.1 et 2 et dans les documents informels n^{os} 1 et 2.

15. APPLICATION DE L'HEURE D'ÉTÉ

Le Groupe de travail **sera informé** des modifications adoptées dans les pays membres dans l'application de l'heure d'été par rapport à la Directive de l'UE à ce sujet (laquelle prévoit que l'horaire d'été commence à 1 heure TU le dernier dimanche de mars et finit à 1 heure TU le dernier dimanche d'octobre) dès que les informations des pays auraient été reçues par le secrétariat.

Les gouvernements jugeront peut-être bon pour leur part **d'informer** le Groupe de travail durant la session des modifications concernant l'application de l'heure d'été éventuellement adoptées dans leur pays.

16. PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE 2004-2008

Le Groupe de travail souhaitera peut-être **examiner** son projet de programme de travail pour la période 2004-2008, publié sous la cote TRANS/SC.2/2003/2.

17. QUESTIONS DIVERSES

Le Groupe de travail souhaitera peut-être **arrêter** les dates de sa cinquante-huitième session. Le secrétariat a provisoirement décidé que la session se tiendrait du 27 au 29 octobre 2004.

18. ÉLECTION DU BUREAU DES SESSIONS DU GROUPE DE TRAVAIL EN 2004 ET 2005

Conformément à la décision prise par le Comité des transports intérieurs à sa cinquante-quatrième session, le Groupe de travail sera appelé à **élire** le Président et le Vice-Président des sessions qu'il tiendra en 2004 et 2005.

19. ADOPTION DU RAPPORT

Conformément à la décision prise par le Groupe de travail à sa cinquante-deuxième session, le secrétariat établira une liste des décisions prises à la réunion pour **adoption**. Cette liste sera ultérieurement insérée dans le rapport de la session, une fois celui-ci établi par le Président et le Vice-Président, avec le concours du secrétariat.



UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA
Conference Registration Form

Please Print

Date

**Please fax this completed form to the Host Secretariat and BRING THIS ORIGINAL with you to Geneva.
An additional form is required for spouses.**

Title of the Conference

Delegation/Participant of Country, Organization or Agency

	Participant	Family Name	First Name
Mr.	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Mrs.	<input type="checkbox"/>		
Ms	<input type="checkbox"/>		
		Date Of Birth <input type="text" value=" / /"/>	(DD/MM/YYYY)

Participation Category

Head of Delegation Members	<input type="checkbox"/>	Observer Organization	<input type="checkbox"/>	Participating From / Until
Delegation Member	<input type="checkbox"/>	NGO (ECOSOC Accred.)	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Observer Country	<input type="checkbox"/>	Other (Please specify below)	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>

Do you have a badge issued as a Mission diplomat or employee, NGO card issued in Geneva or a Long Duration conference badge issued at Geneva if so PLEASE TICK HERE

Document Language Preference **English** **French** **Russian**

Origin of Identity Document	Passport or ID Number	Valid Until
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Official Telephone No.	Fax No.	Official Occupation
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Permanent Official Address		
<input type="text"/>		
Address in Geneva	<input type="text"/>	
Email Address	<input type="text"/>	

On Issue of ID Card

Participant Signature

Date

Participant photograph if form is sent in advance of conference date. Please **PRINT** your name on the reverse side of the photograph.

PLEASE NOTE ONLY CERTAIN CONFERENCES REQUIRE A PHOTO, IF YOU ARE NOT ASKED TO PROVIDE ONE BY THE CONFERENCE STAFF YOUR CONFERENCE IS NON PHOTO

Security Use Only

Card N° Issued

Initials, UN Official



**UNITED NATIONS GENEVE
CONFERENCE PARTICIPANT**

LONG DURATION/EXPERT FORM
Please use block capitals when filling in this form

Name of Delegate			
Participant of Country / Organization / Agency			
Expected date of arrival		Number of conferences you attend each year	4
Official Occupation			
Passport Number		Passport Expiration date	
Office Telephone No.		Office fax No.	
Email Address			
Permanent Official Address or Home Address			
Signature of Delegate			
Name of Authorizing Officer			<p>Please attach a recent COLOUR photograph here if form is sent by post in advance of conference date. Please print your name on the reverse side of the photograph.</p>
Signature of Authorizing Officer			
Section stamp and date			

Note: Long duration conference badges may be requested only by the responsible Host Secretariat for participants arriving from governmental institutions and/or governmental organizations by using the Long Duration/Expert Form.

This type of badge is issued to individuals participating in four (4) or more conferences/meetings per year.

The date of validity is set by the Security Identification office.

Long duration badges for representatives of Non-Governmental Organizations in consultative status with ECOSOC may be delivered only after official accreditation with the NGO Liaison Office, UNOG.

All other participants from Non-Governmental Organizations NOT in consultative status with ECOSOC require a conference badge of type OTHER per conference. Please use the Conference Registration Form.

FOR SECURITY USE ONLY

ID CARD NUMBER :	VALID FROM :	VALID UNTIL :
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Security Identification Section

Open 08.00 – 17.00 non-stop

